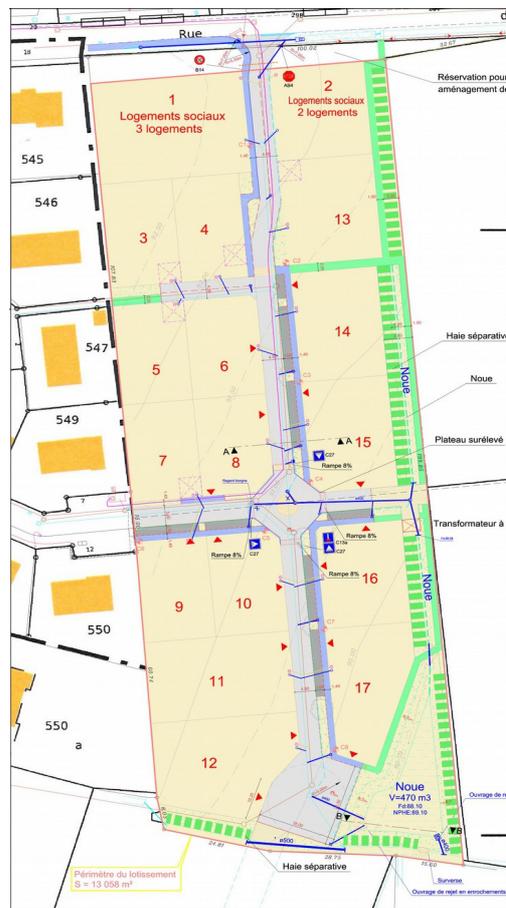


# Projet de viabilisation du lotissement LE CHÊNE GALON



## Objet :

La commune de Sceaux sur Huisne dans le département de la Sarthe réalise un appel d'offre pour la viabilisation du lotissement « Le Chêne Galon ». Ce lotissement comprend 17 parcelles. Les travaux de V.R.D. comprennent notamment les terrassements généraux, l'assainissement des eaux pluviales et usées, la construction des différentes couches de chaussée, de stationnements et de trottoirs, la signalisation horizontale et verticale, les réseaux d'eau potable, de basse tension, d'éclairage public et du génie civil du téléphone.

Votre entreprise de travaux publics spécialisée en V.R.D. souhaite répondre à celui-ci et vous confie l'étude du dossier.

## Documents fournis :

Votre entreprise dispose des pièces du dossier de consultation des entreprises mises à disposition par le maître d'ouvrage :

- Pièces écrites du Lot 1 (Acte d'engagement, C.C.T.P., Détail estimatif et bordereau de prix),
- Pièces écrites du Lot 2 (Acte d'engagement, C.C.T.P., Détail estimatif et bordereau de prix),
- Pièces écrites générales (C.C.A.P., Avis de publicité, règlement de consultation),
- Pièces graphiques (Plan de situation, plan topographique, plan de projet, plan des réseaux, profil en long).

L'ensemble de ces pièces sont au format pdf (Portable Document Format).

# **Activité N°1 : Contrôle de la maquette numérique**

## **1.1 - Mise en situation :**

Un fichier Mensura (lotissement\_le\_chene\_galon\_v8.msa) contenant le modèle numérique de terrain (M.N.T.) et la définition des réseaux d'assainissement existants vous est fournie.

Vous êtes chargé dans un premier temps de vérifier la cohérence de la modélisation qui a été réalisée avec les plans fournis dans le dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) :

- Altitudes du terrain naturel issues d'un levé topographique,
- dimensions et positions des parcelles,
- Réseaux d'assainissement Eaux Usées (E.U.) et Eaux Pluviales (E.P.) existants.

## **1.2 - Contrôle du M.N.T. :**

Utiliser le module M.N.T. de Mensura pour réaliser le M.N.T. à partir des points 3D présents dans le calque DAO - Terrain\_naturel\_point\_topo.

Utiliser le module Courbes de niveaux pour générer des courbes avec un pas de 0,50 m. Coter les courbes en deux endroits du terrain pour vérifier la cohérence du M.N.T. avec les plans du D.C.E..

Établir une fiche de contrôle et vérifier les altitudes pour un échantillon de points. Choisir des points remarquables, pour ces points relever les valeurs du D.C.E. et les valeurs du M.N.T..

Corrigez si nécessaire les points qui ne seraient pas conformes au plan topographique du D.C.E. (8-2-SCEAUX SUR HUISNE - DCE - Le Chêne Galon - Plan topo.pdf).

## **1.3 - Contrôle des parcelles :**

Vérifier les dimensions des parcelles, leur positionnement par rapport à des points remarquables et leurs surfaces.

Établir une fiche de contrôle qui précisera les valeurs à contrôler et le résultats des mesures sur la maquette.

## **1.4 - Contrôle des réseaux d'assainissement existants :**

Pour les réseaux des eaux pluviales (E.P.) et des eaux usées (E.U.), contrôler les cotes tampon et fil d'eau des regards, vérifier les pentes et la nature des canalisations modélisées (diamètre et matériaux) en vous référant au plan topographique du D.C.E..

Corriger les éventuelles erreurs de la maquette en utilisant les outils du module assainissement.

Sauvegarder le projet vérifié sous un nouveau nom : lotissement\_le\_chene\_galon\_v8\_verifie.msa